

Déchets ménagers : une transition délicate

Utilisez les nouvelles colonnes dès le vendredi 24 janvier 2025



Déchets ménagers : une transition délicate

Le Syndicat Mixte de collecte des déchets (SMCD) secteur sud Mirande a mis en place les nouveaux containers de déchets. C'est ce même syndicat qui gère la collecte, le ramassage et non la municipalité de Miélan.

Le début de l'année 2025 marque un changement dans la collecte des déchets ménagers et recyclables. Le ramassage en porte à porte disparaît pour basculer vers un système de points d'apports volontaires sous la forme de bornes enterrées et aériennes.

Une prochaine information du SMCD relayée par la municipalité donnera les nouvelles règles à appliquer et les jours de passage de camion de vidange des containers.

La carte communiquée par la municipalité miélanaise, à la suite de cet article regroupe les différents points de collecte. Par rapport à l'ancien système, le nombre de bornes accueillant du verre passe de 2 à 8. L'ensemble des nouvelles bornes est adapté aux personnes à mobilité réduite.

Les travaux de mise en place des bornes ont été réalisés en octobre 2024 mais elles ne seront que prochainement opérationnelles.

Ce système d'apport volontaire se généralise progressivement sur tout notre territoire. D'ailleurs certains quartiers de Miélan, n'ayant jamais bénéficié d'un service de porte à porte sont déjà soumis aux points d'apports volontaires. C'est aussi le cas des communes autour de Miélan.

A quand le changement de procédure ?

Changer nos habitudes n'est jamais facile mais par un comportement citoyen chacun de nous peut participer au succès de cette opération en évitant ces dépôts sauvages que nous constatons souvent et que chacun de nous réprouve.

Les nouveaux conteneurs seront accessibles à partir du vendredi 24 janvier date de la dernière collecte en porte à porte.

Il est donc impératif de ne pas utiliser les nouvelles bornes afin d'éviter des dépôts de déchets sans respecter les règles de collecte définies.



Point de Collecte des déchets (2).png